



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrats à durée déterminée

Question écrite n° 62281

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur la question de la taxation des CDD courts, en vigueur depuis le 1er juillet 2013 en application de la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013. Cette taxation n'a pas entraîné de changements notables de comportement de la part des employeurs, qui recourent toujours au travail précaire. En outre, l'impact anticipé a été surestimé. Certains employeurs oublient de payer la surcotation, en raison notamment du temps d'adaptation que peut nécessiter ce type de nouvelle mesure dont les employeurs ignorent parfois même l'existence. L'impact financier, quant à lui, est bien moindre que prévu. Selon un premier bilan interne de l'UNEDIC, cette taxe n'a rapporté que 36 millions d'euros d'août 2013 à mars 2014. En tenant compte de l'effet monté en puissance des premiers mois, l'UNEDIC parvient à une estimation, en année pleine, d'un gain de l'ordre de 50 millions à 70 millions d'euros, soit deux à trois fois moins que les 150 millions anticipés à l'adoption de la mesure. L'UNEDIC a indiqué qu'une investigation en cours avec l'ACOSS devrait permettre de suivre la bonne application de la mesure et, le cas échéant, définir un plan d'action adapté. Un nouveau bilan d'étape devrait être dressé cet automne. Il lui demande si le Gouvernement est disposé à détailler les mesures qu'il compte mettre en place pour enfin lutter efficacement contre le travail précaire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62281

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6394

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)